

Règlement Concours « nouvelle agence » :

Article 1 : Organisateur

Etude Plus Mulhouse, situé au 8 rue du Sauvage 68100 Mulhouse, organise sur Facebook un jeu, intitulé "Nouvelle Agence".

Ce jeu concours n'est ni parrainé, ni sponsorisé par Facebook.

Article 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine disposant d'un accès à Internet et d'un compte Facebook et est limité pour chaque session à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute participation contraire à ce qui précède sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 3 : Accès et durée

Le jeu est accessible exclusivement sur la page Facebook Etude Plus Mulhouse à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Etude-Plus-Mulhouse-1650207121902054/> . Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Le jeu débute le 02/11/2018 à 16H00 et prend fin le 13/11/2018 à 18h30.

Article 4 : Modalités de participation

Les personnes désirant concourir sont invitées à se connecter à leur compte Facebook et à respecter intégralement chaque étape du principe du jeu

En participant, l'internaute accepte le présent règlement.

Article 5 : Principes du jeu

Les personnes désirant concourir sont invitées à suivre les étapes suivantes :

1/ Cliquer sur le bouton "j'aime" de la page Etude Plus Mulhouse
<https://www.facebook.com/Etude-Plus-Mulhouse-1650207121902054/>

2/ Aimer la publication du concours.

3/ Partager le message Facebook en mode public de la publication du concours

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants du concours seront tirés au sort parmi l'ensemble des participants ayant remplis toutes les conditions le 14/11/18 à 13h00.

Article 7 : Dotations

1ère personne tirée au sort : Un mois de cours hebdomadaire. Valable sur le choix d'une des matières suivantes ; Mathématiques, Physiques, Français, Aide aux devoirs. Une séance hebdomadaire à hauteur de 1h30 par séance sur une durée de 4 semaines consécutives. La date de début de la première séance pourra être définie par le gagnant du lot en accord avec la direction d'Etude Plus Mulhouse, dans la limite des créneaux disponibles. Les cours se

dérouleront au sein de l'agence Etude Plus Mulhouse à l'adresse 8 rue du Sauvage 68100 Mulhouse dans le cadre de l'offre « cours hebdomadaires en petits groupe de 4 personnes maximum » déjà proposées par Etude Plus Mulhouse dans le cadre de l'offre « stage intensif durant les vacances scolaires ». Valable du 19/11/18 au 02/06/18.

2e personne tirée au sort : un chèque cadeau d'une valeur de 80€. Valable sur le choix d'une des matières suivantes ; Mathématiques, Physiques, Français, Aide aux devoirs. La date de début de la première séance pourra être définie par le gagnant du lot en accord avec la direction d'Etude Plus Mulhouse, dans la limite des créneaux disponibles. Les cours se dérouleront au sein de l'agence Etude Plus Mulhouse à l'adresse 8 rue du Sauvage 68100 Mulhouse dans le cadre de l'offre « cours hebdomadaires en petits groupe de 4 personnes maximum » déjà proposées par Etude Plus Mulhouse dans le cadre de l'offre « stage intensif durant les vacances scolaires » (tarifs et conditions en vigueur selon le catalogue visible en agence) .Valable du 19/11/18 au 02/06/18.

3e personne tirée au sort : un chèque cadeau d'une valeur de 55€. Valable sur le choix d'une des matières suivantes ; Mathématiques, Physiques, Français, Aide aux devoirs. La date de début de la première séance pourra être définie par le gagnant du lot en accord avec la direction d'Etude Plus Mulhouse, dans la limite des créneaux disponibles. Les cours se dérouleront au sein de l'agence Etude Plus Mulhouse à l'adresse 8 rue du Sauvage 68100 Mulhouse dans le cadre de l'offre « cours hebdomadaires en petits groupe de 4 personnes maximum » déjà proposées par Etude Plus Mulhouse dans le cadre de l'offre « stage intensif durant les vacances scolaires » (tarifs et conditions en vigueur selon le catalogue visible en agence) .Valable du 19/11/18 au 02/06/18.

Article 8 : Modalités de mise en possession des lots

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

Les lots seront envoyés directement aux adresses données par messagerie privée (les clients tirés au sort seront contactés par messagerie privée Facebook pour fournir leur adresse d'expédition, celle-ci devant se trouver en France métropolitaine et communiquée dans un délai de 7 jours après l'annonce du résultat).

Les lots seront adressés aux gagnants par voie postale par Etude Plus Mulhouse aux frais de celle-ci, aux adresses indiquées lors de l'inscription au Jeu et sous un délai de 5 semaines à compter de la fin du jeu.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des gagnants dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, erronées, indiquées après les délais prévus ou contraires aux dispositions du présent règlement.

Si le gagnant renonce à son lot pour quelque raison que ce soit, le lot restera la propriété d'Etude Plus Mulhouse qui sera libre de le réattribuer ou non à toute personne de son choix.

A l'issue de la participation du jeu, Etude Plus Mulhouse ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par les services de La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Tout lot non réclamé à la Poste sera définitivement perdu pour le Gagnant concerné et demeurera acquis à Etude Plus Mulhouse. De manière générale, Etude Plus Mulhouse ne saurait être tenue pour responsable de tout vol et perte intervenus à l'occasion de l'expédition et de la livraison d'un lot.

Article 9 : Copie du règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement. Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse : <https://www.facebook.com/Etude-Plus-Mulhouse-1650207121902054/>

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Etude Plus Mulhouse. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Mulhouse, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

Article 11 : Publicité - Protection des données à caractère personnel

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, toute personne renseignant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par Etude Plus Mulhouse. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse : 8 rue du Sauvage 68100 Mulhouse, accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à Etude Plus Mulhouse et sont nécessaires à la prise en compte de l'inscription des Participants. Les informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Le Gagnant autorise également Etude Plus Mulhouse à publier son nom, prénom sur ses réseaux sociaux sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération autre que le prix gagné.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu.

Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Article 12 : Limites de responsabilité

Etude Plus Mulhouse ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle.

Etude Plus Mulhouse ne saurait davantage être tenue responsable au cas où 1 (un) ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter à ses réseaux sociaux, du fait de tout défaut technique ou de tout problème.

Par ailleurs, Etude Plus Mulhouse se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant son lot.

Article 13 : Fraude

Etude Plus Mulhouse pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.